

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 7049
N/REF : 8/09/2024 0H34 C:004400 I:00492
V/REF : 14/61410301

SDC 'Le Robelly'
C/O REGIE PAUTET
Résidence Les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

V/REF.IMM. 14
IMMEUBLE : LE ROBELLY
46 BIS GRANDE RUE
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LOCAUX VIDE-ORDURES ET CONTAINERS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 RECEPTACLE, 2 CONTAINERS DE 240 LITRES
1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 91,60

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre nettoyeur vapeur HP	1/AN	48,68	48,68
1,00	Nettoyage 2 containers/local stockage	1/AN	73,42	73,42



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090018

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	122,10
T.V.A. a 10,00%	12,21
TOTAL T.T.C.En EURO	134,31

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.